



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Décision du 16 novembre 2021

DECISION DU PRESIDENT DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL

OBJET : Prestation d'animation d'ateliers entrepreneuriat dans le cadre de l'offre AVVIÀ

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

En matière de commande publique :

- *En matière de fournitures et services :*

Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du Code de la commande publique (40000€ HT à ce jour)

Vu le devis reçu ;

OBJET : Prestation d'animation d'ateliers entrepreneuriat dans le cadre de l'offre AVVIÀ

APPROUVE

La proposition de « EMAHO CORSE » sise 20200 Bastia, en date du 12 novembre 2021 pour un montant de 11 730 € HT, ci-annexée ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget principal, chapitre 011 – compte 611 ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **23 NOV. 2021**
et publication ou notification
du **23 NOV. 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora M. *N* HRAOUI